

VISIONS

D'ÉTANG

LE JOURNAL DU GIPREB • N° 3

NOVEMBRE 2008



Evènement

INSTALLATION DU COMITÉ D'ÉTANG

Ils s'engagent
pour la réhabilitation
de l'étang de Berre



Un contrat pour l'étang

Parce que vous êtes 250 000 habitants du pourtour de l'étang à attendre la réhabilitation de l'étang, vos élus s'engagent à réaliser le Contrat d'étang de Berre.

Aux côtés des communes, du Conseil général, du Conseil régional, il y a aussi l'Etat, l'Agence de l'eau, les pêcheurs, les associations, les industriels, les chambres consulaires...

S'engager, c'est écrire dans un contrat un certain nombre d'actions concrètes qui vont améliorer l'étang de Berre et qui seront réalisées avec l'aide des financeurs comme le Conseil général, le Conseil régional et l'Agence de l'Eau qui investissent beaucoup pour l'étang. **S'engager**, c'est devenir maître d'ouvrage de la réhabilitation de l'étang, c'est avoir la capacité d'agir avec les financements appropriés.

Le Comité d'étang que nous venons d'installer ce 21 novembre va permettre à des maîtres d'ouvrages de proposer un programme complet d'actions allant de l'amélioration de l'accueil des plaisanciers dans les ports de l'étang au ramassage et à la valorisation des algues vertes en passant par la réouverture du tunnel du Rove à la circulation d'eau de mer dont le projet arrive à un stade très avancé et sera présenté aux populations riveraines au

printemps prochain. C'est aussi la transplantation d'herbiers aujourd'hui en voie de disparition ou encore par exemple la pose d'un collecteur pour récupérer les effluents des serres de la plaine de Berre... Ce sont des centaines d'actions qui toutes vont dans le sens d'une protection du milieu aquatique.

Bien sûr, la réhabilitation de l'étang de Berre ne pourra être complète tant que la question des rejets de la centrale EDF de Saint-Chamas ne sera pas résolue. Le contentieux juridique entre la Commission européenne et la France a conduit à la mise en place d'une expérimentation avec une limitation des rejets d'eau douce et de limons. Un bilan de cette expérimentation qui aura duré quatre ans sera réalisé fin 2009. En attendant, dans le cadre du Contrat d'étang, nous lançons une grande étude de prospective socioéconomique, pour évaluer les coûts et avantages attendus de la dérivation des rejets EDF vers le Rhône au regard du coût de ce projet ; cette étude ira jusqu'en expertiser les modalités de financement et de maîtrise d'ouvrage. Elle sera également

l'occasion d'analyser plus largement les impacts sociaux et économiques de la réhabilitation de l'étang.

De nouvelles associations comme Fare Sud ou l'URVN (Union régionale du Sud-Est pour la sauvegarde de la vie et de la nature et de l'environnement), le CJD (les jeunes dirigeants d'entreprises), la Coordination des pêcheurs et cinq Communautés d'agglomération ont souhaité rejoindre les membres du Gipreb au sein du comité d'étang. Je m'en félicite car ces nouveaux acteurs prouvent ainsi leur intérêt pour l'étang de Berre et expriment leur attachement au travail déjà réalisé au sein du Gipreb. Nous appuyant sur leur représentativité, nous élargissons ainsi notre réflexion.

Nous sommes bien conscients de votre impatience à retrouver une lagune méditerranéenne florissante et c'est en votre nom qu'aujourd'hui nous demandons à l'ensemble des acteurs de s'engager encore plus.

SERGE ANDREONI
Président du Gipreb

Elu sénateur des Bouches du Rhône, Serge Andréoni siègera à la commission économie où se discutent les questions d'environnement : il entend bien défendre haut et fort la nécessaire réhabilitation de l'étang de Berre.

sommaire



EVÈNEMENT 3-5
Installation du Comité d'étang
Exemples de fiches actions



EN COULISSES 6
Un étang sous surveillance



PORTRAITS
Hommage à **Aimé Brubach**,
pêcheur sur la mer de Berre
Olivier Radakovitch
Nouveau président
du Conseil Scientifique
Eric Le Disses
Nouveau président du SISEB



PROMENADE 8
Les jardins de Berre
Une reconquête de
l'espace qui va de pair
avec une réhabilitation
de l'Étang.

www.etangdeberre.org

GIPREB : Groupement d'Intérêt Public pour la Réhabilitation de l'Étang de Berre
Cours Mirabeau • 13130 Berre-l'Étang
Tél. : 04 42 74 15 51
E-mail : gipreb@gipreb.fr
Directeur de la Publication : Philippe Picon
Rédaction : Elisabeth Le Corre, Anne Pelletier
Maquette : zen-studio.com
Photos : Marc Torres
Ce journal est imprimé sur du papier recyclé.
ISSN : 1958-7880

Installation du comité d'étang

Sans avoir l'ambition de résoudre tous les maux de l'étang, ils s'engagent néanmoins à mettre en œuvre les orientations préconisées par le Gipreb : ils deviennent maître d'ouvrage de la réhabilitation de l'étang de Berre. Les communes et les intercommunalités, en premier lieu, mais aussi les industriels, les chambres d'agriculture ou de commerce, le Grand Port Maritime de Marseille, les fédérations de voile, de chasse..., ils sont tous volontaires pour proposer des actions concrètes pour améliorer la qualité du milieu marin, la gestion des rives, pour

développer les usages sur l'étang, pour faire changer l'image de l'étang de Berre. Le tout de façon opérationnelle, au sein d'un programme d'actions sur cinq ans.

Créé par arrêté préfectoral, le Comité d'étang accueille en son sein outre les membres à l'origine du Gipreb, de nouvelles associations comme l'URVN et Fare Sud mais aussi la Coordination des pêcheurs, qui s'est longtemps battue pour que soit enfin reconnue la pollution de l'étang de Berre par les rejets d'eau douce de la centrale EDF de Saint-Chamas, ou encore le Centre des

jeunes dirigeants d'entreprises. Les communautés d'agglomérations entrent également au Comité d'étang car elles disposent de compétences, confiées par les 10 communes du pourtour de l'étang directement liées à sa réhabilitation comme l'assainissement pour le traitement des eaux usées et pluviales rejetées dans l'étang, le traitement des déchets pour le ramassage des ulves et l'environnement de manière générale.



Entretien

Jean Gonella,
de Fare Sud

Quel est l'acte de naissance de FARE Sud ?

L'association FARE Sud a été créée en février 1992, en plein mouvement de contestation contre la construction du TGV Méditerranée entre Valence et Marseille. Les pères fondateurs de l'association ne se sont pas opposés au passage du TGV. Ils se sont élevés contre les manières directives des décideurs publics. En proposant à toutes les associations contestataires de se réunir sous l'égide de FARE Sud, Gérard Périer a ouvert la voie à la démocratie participative.

Quels sont les points forts de l'association ?

Nous nous positionnons pour la défense de la nature, de l'environnement, dans le respect d'une pensée sociale qui ne nuit pas aux plus démunis. L'association se compose de militants associatifs de base, de théoriciens et de chercheurs qui présentent un large panel de compétences académiques dans des domaines qui éclairent le champ du développement durable et de la protection de la nature. Nous travaillons directement au sein des institutions publiques ; nous recherchons la discussion et la négociation, non l'affrontement. Nous n'oublions pas que les élus sont représentatifs du peuple et détiennent la souveraineté. Néanmoins, les citoyens qui ont quelque chose à dire doivent pouvoir se faire entendre.

Votre intégration dans le contrat d'étang ?

Je siège déjà au sein du Syndicat Mixte du Verdon, avec qui nous avons réalisé des projets notables en terme de respect environnemental. J'ai la même vision que Serge Andréoni, président du GIPREB : oui à l'industrie autour de l'étang de Berre mais dans de meilleures conditions. Dans notre recherche du bien public, et dans le respect de notre libre parole, nous saurons être force de propositions auprès des élus. Nous demandons à discuter...

FARE SUD (Fédération d'Action Régionale sur l'Environnement)
Jean Gonella

1, boulevard Marcel Parraud
13760 SAINT CANNAT
Tél : 04.42.50.84.84

Les membres du Comité d'étang

Par arrêté préfectoral en date du 28 mai 2008 le Comité d'étang de Berre a été créé. Ses membres sont les suivants :

L'Etat, le Grand Port Maritime de Marseille, l'Agence de l'eau, le Conservatoire du littoral, l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, l'Office national de la chasse, le Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Conseil général 13, le Gipreb, la mairie de Berre l'Étang, la mairie de Châteauneuf-les-Martigues, la mairie d'Istres, la mairie de Marignane, la mairie de Martigues, la mairie de Miramas, la mairie de Rognac, la mairie de Saint Chamas, la mairie de Saint-Mitre les Remparts, la mairie de Vitrolles, le Syndicat de rivière Cadière, le Syndicat de rivière Durance, le Syndicat de rivière Touloubre, le Syndicat de rivière Touloubre, la Communauté d'agglomération de l'ouest de l'étang de Berre, la Communauté d'agglomération de Marseille, le Syndicat d'aménagement des villes nouvelles Ouest Provence, la Communauté d'Agglomération Salon, la Communauté d'Agglomération du pays d'Aix, la Prud'homie de pêche, le Comité local des Pêches maritimes et des élevages marins de Martigues, la Coordination des pêcheurs, EDF, la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône, la Chambre de commerce et de l'industrie, le Groupement des industriels de Fos, le Centre des jeunes dirigeants d'entreprises, la Fédération des Bouches-du-Rhône pour la pêche et la protection du milieu aquatique, la Fédération de voile des Bouches-du-Rhône, la Fédération de voile des Bouches-du-Rhône, le Comité départemental de voile des Bouches-du-Rhône, la Fédération de chasse des Bouches-du-Rhône, le Comité départemental de randonnée pédestre, la Commission exécutive de la Durance, l'association "Étang marin", le MNLE 13, l'ARTEB, Fare Sud, l'URVN.



EXEMPLES DE FICHES D'ACTIONS

Collecte et traitement des effluents des serres de berre

L'étang de Berre fait l'objet, depuis plusieurs dizaines d'années, d'une forte augmentation de l'activité humaine. L'agriculture sur la plaine de Berre en est un exemple. Elle représente localement un impact en terme de qualité des eaux de part l'utilisation de fertilisant et peut entraîner des risques de pollutions diffuses d'origine agricole, soit par apport direct dans le cours d'eau soit par une communication nappe phréatique et étang.

Tous les quatre ans, en France les Directions Régionales de l'Environnement (DIREN) et les polices de l'eau désignent des "zones vulnérables" à la pollution diffuse par les nitrates d'origine agricole. Ces zones vulnérables sont caractérisées, d'une part, par des eaux dont la teneur en nitrate est égale ou supérieure à 50 milligrammes par litre, d'autre part, par un risque de pollution de la nappe phréatique qui assure l'alimentation en eau potable. Lors de cette période de classement, la nappe de Berre risque à chaque fois d'être désignée comme "zone vulnérable Nitrate", qui provoquerait des contraintes réglementaires pour les agriculteurs.

« Nous souhaitons travailler en amont, explique Claude Baury, responsable du pôle eau, environnement et qualité de la Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône. Nous pourrions ainsi éviter le classement en zone vulnérable de la plaine de Berre, d'autant plus que la nappe de Berre n'est pas utilisée pour l'alimentation en eau potable. A cette fin,

nous mettons en place, grâce aux fiches actions du GIPREB, une étude de faisabilité d'une unité de traitement des effluents des serres de cette zone ».

Ce projet issu d'une initiative locale, porté avant tout par les agriculteurs de la zone, est exemplaire et très novateur. Aucun équivalent au niveau européen ne lui est connu.

Les serres de la plaine de l'Arc occupent 280 hectares. Les serres en système de cultures hors-sol couvrent environ 100 hectares et représentent 39 exploitations, dont la surface moyenne est comprise entre 2 et 3 hectares.

Des contraintes techniques nécessitent d'apporter à la plante 20% de plus de solution nutritive qu'elle n'en réclame pour satisfaire ses besoins. Cette eau de drainage est rejetée ; elle constitue les effluents qui font l'objet de l'étude. Elle peut être réutilisée : son stockage permet de la recycler, après l'avoir désinfectée. Des systèmes de lagunes peuvent aussi être envisagés pour la recycler. Autant de pistes de travail pour Anne Terrentroy et Thomas Fouant, conseillers de la Chambre d'Agriculture qui interviendront sur ce dossier.

« L'objectif de cette étude, d'un montant de 75 000 euros, énonce Claude Baury, est de balayer toutes les possibilités de collecte et de traitement des effluents. La zone concernée présente l'avantage d'avoir des serres regroupées. Nous pouvons ainsi partir sur une démarche collective, qui permettra une limitation des investissements et des coûts, ainsi

qu'un fonctionnement plus facile ». La Chambre d'Agriculture assurera la maîtrise d'ouvrage pour la partie de l'étude concernant le diagnostic agricole et hydraulique, l'animation locale et le lien avec les agriculteurs. Un bureau d'études, désigné par le Gipreb après un appel d'offre, prendra en charge la recherche de systèmes de traitement adaptés à la spécificité des rejets agricoles, l'analyse technique des différentes options de système de collecte, la définition précise d'un schéma de collecte et de traitement des effluents des serres. « L'étude ne prendra son sens que dans une étroite collaboration de tous les acteurs du secteur, souligne Claude Baury. Les CETA* de Berre et Eyguères, les agriculteurs qui ont demandé notre implication dans la mise en place du projet, les représentants des administrations concernées (Conseil Général, Conseil Régional), et bien entendu le Gipreb seront nos partenaires pendant ces 18 mois d'analyse et de recherche ».

A la suite de cette étude, différentes pistes d'aménagement seront déterminées, et il sera possible de savoir vers quel système de collecte se diriger, à combien s'élèvera sa réalisation et sous quelle forme juridique les agriculteurs devront s'organiser pour le mettre en place. « Une fois le scénario choisi par les agriculteurs et les différents acteurs, conclut Claude Baury, viendra le temps de l'affinage des calculs, de l'approche technique, puis de la construction... »

* CETA : Centre d'Etudes Techniques Agricole.



EXEMPLES DE FICHES D' ACTIONS

Un label port propre pour Istres

Durant l'année 2009, une nouvelle aire de carénage sera mise en service sur le port des Heures Claires. Soucieuse d'affirmer une véritable identité maritime, la ville s'est engagée dans l'obtention du label « Port Propre », suite à l'étude lancée par le GIPREB.

Pour obtenir ce label dont la région Provence-Alpes-Côte d'Azur est à l'initiative, trois critères doivent être remplis :

- garantir la qualité de l'environnement et la protection contre les pollutions ;
- aménager les zones portuaires ;
- sensibiliser les employés portuaires et les usagers sur les problèmes environnementaux.

L'assistance du GIPREB a permis à la municipalité, après diagnostic, de traduire pragmatiquement son projet et de se tourner vers les structures pertinentes pour trouver des subventions. La société FR Environnement d'Aix-en-Provence a été récemment désignée comme maître d'œuvre.

Dans un premier temps, une aire de carénage sera construite dans la crique nord du port. La petite plage se déplacera de quelques dizaines de mètres au nord, pour laisser la place aux nouvelles infrastructures portuaires permettant de traiter au mieux les déchets polluants des plaisanciers : la construction d'un quai séparant terre et mer, le déplacement de la grue de levage, l'installation d'un déboureur et de cuves de récupération des huiles de vidange, des eaux grises ou noires, reliées au réseau d'assainissement urbain après traitement... Cette nouvelle

zone de carénage valorisera le port des Heures Claires et lui apportera de nouveaux gains financiers, les plaisanciers pouvant effectuer les opérations de carénage sur place.

Cette construction laisse présager d'autres transformations du port, notamment l'aménagement d'un second bassin d'accueil des plaisanciers.

« A terme, précise Lionel Bouchaud, conseiller municipal délégué au Port, la base nautique devrait être installée sur la plage de la Romaniquette, qui étant moins confinée que la mise à l'eau actuelle, assurera une meilleure qualité des eaux. Cela permettra en plus un meilleur accueil des enfants ».

En réalisant ces opérations, « la ville concrétise ainsi les engagements pris avec le GIPREB, explique Nicole Joulia, premier adjoint. Istres s'inscrit ainsi très clairement dans la démarche de contrat pour l'étang de Berre, et plus largement dans la problématique de l'eau. Ce qui est logique pour une commune qui compte cinq étangs sur son territoire et plusieurs plages sur la mer de Berre ».



Nicole Joulia, première adjointe au Maire d'Istres siège au Conseil d'administration du Gipreb

Les ulves : ramassage et filières de valorisation

Sur l'étang de Berre, toutes les communes sont susceptibles d'être touchées par les accumulations d'ulves dans l'eau et leur dépôt sur les plages.

Toutes ne sont pas exposées de la même manière à ce risque, selon les courants et les vents dominants. En outre, selon les spécificités des plages, en terme de taille, morphologie, type de substrat ou accessibilité, la problématique engendrée par les ulves ne se pose pas de la même façon.

Toutes les collectivités s'accordent néanmoins à lutter contre les accumulations de matière algale sur leurs plages, que ce soit à la demande des usagers et des riverains, ou pour développer des activités balnéaires.

Plusieurs solutions se présentent à elles pour le ramassage des ulves, ainsi que le montre les choix déjà opérés par certaines collectivités :

- un nettoyeur de plages autotracteur, qui peut ou non, selon les modèles travailler dans l'eau (Marignane) ;
- un râteau tiré par un tracteur, qui intervient dans l'eau et sur le rivage, assisté d'un tractopelle pour collecter les tas d'ulves (Saint-Mitre-les-Remparts) ;
- l'hydropompage, à partir d'un engin amphibie avec un système de filtration et de pompage ;
- le faucardage ;
- la barrière filet, qui empêche les ulves de s'échouer sur les plages.

Il n'y a pas de solution miracle. Selon la nature du problème rencontré par chaque commune, plusieurs solutions peuvent être mises en œuvre conjointement ou distinctement afin de collecter les ulves et réduire leurs nuisances.

Au terme de campagnes d'essais menées depuis 2006, le GIPREB préconise l'utilisation d'un nettoyeur de plages autotracteur, dont la galvanisation lui permet de travailler dans l'eau, même salée. Associé à un broyeur qui réduit la quantité de coquilles ou de pierres, améliorant ainsi les conditions de baignade, ce nettoyeur présente un grand intérêt pour les plages de l'étang de Berre.

Une fois récoltées, les ulves posent le problème de leur valorisation. Cette biomasse peut être utilisée pour l'épandage agricole. Telle est l'utilisation qu'en fait la société SGCL de Saint-Mitre.

Par ailleurs, il semblerait que la méthanisation de ce déchet vert soit possible, permettant d'envisager une valorisation énergétique. En Bretagne, la société Olmix a en effet développé un processus de méthanisation qui permet de produire du biogaz à partir de déchets provenant de 30 000 tonnes d'algues vertes et 40 000 tonnes de déchets agricoles et lisiers de porcs. L'énergie produite sera affectée, dès 2009, aux besoins du lycée agricole de la Touche (650 élèves) de Ploërmel (Morbihan).

Des perspectives à explorer...

Rarement un milieu aquatique aura été l'objet d'autant d'attentions...

Un suivi ambitieux de l'état de santé de l'étang de Berre est mis en place dans le cadre du contentieux qui oppose la France à l'Europe et en ce qui concerne les nouvelles modalités de rejets de la centrale hydroélectrique d'EDF. Des capteurs automatiques mesurant la salinité, la température, l'oxygène, les courants sont déployés sur toute sa surface et en profondeur. Les résultats envoyés par transmission radio ou GSM sont examinés en temps réel. Des plongeurs scientifiques étudient régulièrement la faune et la flore des fonds de l'étang, des organismes sont prélevés et analysés pour en évaluer l'état de santé, des photographies aériennes réalisées par ballon permettent de cartographier les herbiers...



De ce suivi exceptionnel, quel bilan peut-on tirer ?

Si depuis 2005 la salinité est plus élevée et plus stable que par le passé, permettant aux populations de moules de se développer, le suivi des indicateurs biologiques montre que le milieu reste dégradé : les plantes aquatiques, dont la présence est signe d'un écosystème équilibré, poursuivent leur régression et sont en voie de disparition. De même, la faune de l'étang de Berre reste globalement pauvre.

L'état écologique de l'étang de Berre n'est toujours pas satisfaisant et reste particulièrement fragile.



Une filière de production de naissains de moules

L'amélioration des systèmes d'assainissement autour de l'étang de Berre a eu des conséquences immédiates sur le bon état sanitaire de l'étang. Du coup, le Comité local des pêches, fort des résultats d'analyses effectuées par le Gipreb, a obtenu le 24 janvier 2008 le classement sanitaire de l'étang par le Préfet de région permettant officiellement la mise en place d'une filière de production de naissains de moules. Le Comité local des pêches a dans un premier temps accordé 50 autorisations pour cette nouvelle activité servant à fournir en naissains les conchyliculteurs de Carteau. Dans un deuxième temps, des licences seront octroyées.

Un nouveau volet est ajouté cette année : le suivi ichthyologique

Il s'agit de dresser une liste des espèces de poissons rencontrées dans l'étang de Berre et de caractériser la variabilité spatiale et temporelle de ces peuplements en relation avec la qualité du milieu. Les premières campagnes de pêche ont eu lieu en juin et en septembre dans des conditions de fort mistral, la prochaine se

déroulera en décembre. C'est le bateau du Centre d'océanologie de Marseille, l'Antédon II, qui sert de plate-forme et de laboratoire de travail au centre de l'étang. Les chercheurs du GIS-Posidonie sont aidés par Roger Rampaud, pêcheur à Châteauneuf-les-Martigues et Bernard Carlu, pêcheur à Saint-Chamas.



Bernard Carlu

Un nouveau fléau : les méduses

A trente six ans, Bernard a fait un choix de vie : celui de rester à Saint-Chamas, de cultiver une certaine qualité de vie auprès de sa famille, de se lever le matin avec plaisir pour aller travailler avant même que le réveil ne sonne... Il est pêcheur depuis ses 21 ans. Ce n'était pas forcément ce qu'il aurait voulu faire mais

en même temps, il ne voulait pas poursuivre ses études à Marseille. Alors pour gagner de l'argent, quand on est fils de pêcheur, la voie est toute trouvée... Avec son frère, ils sont partis caler les filets. Le traitement annuel, quand on fait l'anguille, il faut le faire en quelques mois, d'avril à juillet. On peut parfois rajouter

les mois de mars et d'août, mais c'est plus aléatoire... Septembre, octobre, novembre, ce sont des mois pour les fines, celles qui s'en vont vers d'autres mers... Certaines années, on peut travailler en décembre, mais ce n'est pas fréquent. L'étang de Berre, Bernard le connaît par cœur. De Saint Mitre-les-Remparts à Berre l'étang, il sait exactement où caler ses capêchades. Mais aujourd'hui, il est inquiet. Les filets sont remplis de méduses mais pas d'anguilles. « C'est un véritable fléau. Avant elles étaient toutes petites, cela ne dérangeait pas pour le poisson, elles passaient à travers. Mais cette année, elles sont grosses comme des soucoupes de tasse à café. Et c'est un fléau pour tous les types de filets, pour toutes les pêches ».

réparer leurs filets ou leur bateau. Cette année, Bernard envisage de chercher du travail. Pourtant dit-il l'étang va mieux. « Ce matin, c'était du cristal, je n'avais jamais vu cela. L'eau y était plus claire que celle du robinet. Je vous assure. Il y a des calamars qui entrent dans l'étang, des dorades, des soles, des lous, des sardines, des anchois, des crevettes. Lors de la première campagne de pêche en juin, on a pu les compter avec les scientifiques de l'Antédon. 2006 a été une excellente année d'ailleurs, je n'avais jamais gagné autant d'argent de ma vie ! Mais là avec les méduses, je suis inquiet... »

Peut-être faudrait-il qu'un grand cuisinier trouve la façon d'accueillir la méduse car l'homme n'est-il pas le meilleur des prédateurs ?

Tous les pêcheurs s'accordent avec Bernard sur ce point : les méduses (*aurelia aurita*) nuisent à la pêche. La campagne de pêche de septembre, organisée par le Gis-Posidonie, n'a guère été brillante en terme de prises de poissons, tellement il y avait de méduses ! Habituellement, les pêcheurs de Saint-Chamas profitent des mois d'hiver pour



Méduse Aurélia

Istres rend hommage à ses pêcheurs

Aimé Brubach, pêcheur sur la mer de Berre

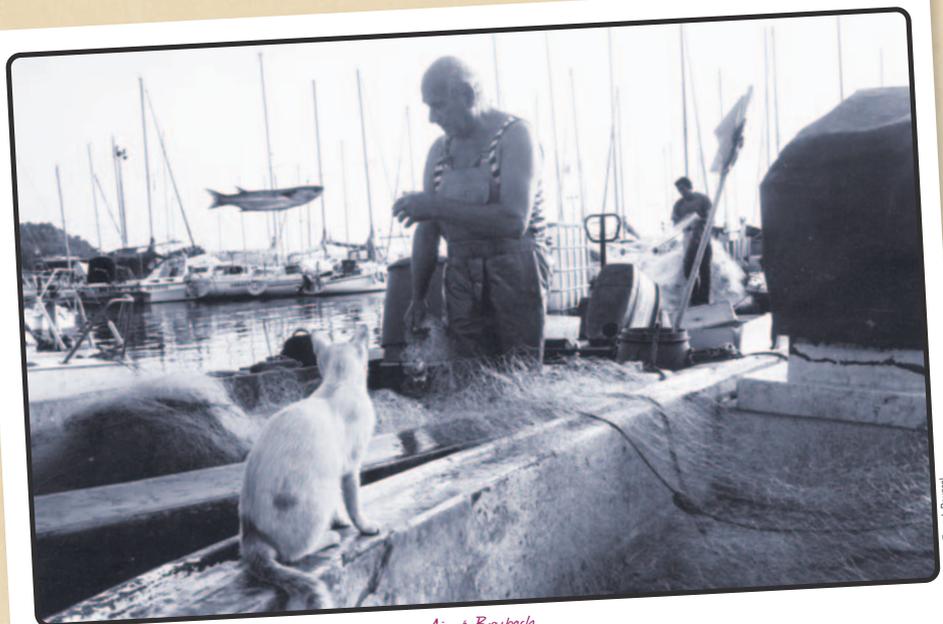
Le port des Heures Claires, à Istres, n'oublie pas ses pêcheurs. Leurs souvenirs flottent entre les pannes, et ceux qui les ont connus cultivent toujours les anecdotes dont ils sont les héros. Le 22 novembre 2008, Istres rend hommage à Aimé Brubach : la panne centrale du petit port portera dorénavant le nom de ce pêcheur, disparu le 5 octobre 2006 des suites d'une longue maladie.

La vie d'Aimé, c'était la pêche en mer de Berre, des Heures Claires à Saint Chamas, avec Figuerolles en ligne d'horizon. Pourtant rien ne prédestinait ce lorrain, longtemps routier, avant d'être employé à la Solmer, à devenir pêcheur. Mais à force de ramasser les anguilles et d'attraper quelques poissons, son cœur s'était pris dans les filets de l'étang. Il avait largué les amarres et s'était embarqué sur son petit chalut pour une nouvelle vie : prendre la mer en

fin de journée pour caler les filets, partir à potron-minet pour les remonter en manipulant précautionneusement le poisson, démailler les filets l'après-midi pour une nouvelle installation.

Aimé vivait son métier de pêcheur avec passion, râlant lorsque les jours de mauvais temps l'obligeaient à rester à terre. Porté par son attachement à l'étang de Berre, il en comprenait l'intime fonctionnement et militait pour que tout un chacun le respecte.

Ni la retraite, ni la mort ne l'ont éloigné de cette mer qu'il aimait tant. Sa haute silhouette, son regard d'un bleu profond et son éternel sourire, immortalisés par les photographies de Franck Pourcel, peuplent encore les souvenirs émus des plaisanciers et des habitants des Heures-Claires.



Aimé Brubach

Photo: Franck Pourcel

○ Nouveau président du Conseil scientifique Olivier Radakovitch

Olivier Radakovitch, chercheur au CEREGE, maître de conférence en géosciences de l'environnement à l'université Paul Cézanne d'Aix-Marseille est le nouveau président du Conseil scientifique du Gipreb.

Le CEREGE est une unité interdisciplinaire qui développe des recherches dans les disciplines des sciences de la terre et de l'environnement. Olivier Radakovitch y étudie le devenir des éléments métalliques, le cycle de la matière particulaire et les échanges d'eaux souterraines et la plupart de ses travaux portent sur les zones côtières, de la Camargue aux Baléares sans oublier la lagune de Venise. Le

CEREGE étant situé sur l'Europole de l'Arbois, c'est tout naturellement qu'il s'est penché sur le devenir des métaux dans les sédiments de l'étang de Berre.

Aujourd'hui, il veille à ce que les expertises scientifiques des autres membres du Conseil puissent aider les gestionnaires du milieu que sont les membres du Gipreb. Il s'intéresse scientifiquement à l'étang mais en terme d'anthropocosystème à préserver et à gérer. Olivier Radakovitch est un scientifique passionné, mais loin des clichés du professeur Tournesol, il s'intéresse à l'étang de Berre de manière pragmatique.

○ Nouveau président du SISEB

Eric Le Disses

Ancien sportif de haut niveau, Eric Le Disses est « entré en politique » après sa rencontre avec Guy Drut, ancien champion comme lui, et reste un homme de challenges. Elu Maire de Marignane en mars 2008 à plus de 50% des suffrages, il a engagé immédiatement un vaste plan d'actions pour le renouveau de la deuxième ville de la Communauté urbaine et ce, en dépit des difficultés financières de la commune.

Cadre territorial, impliqué dans le monde associatif, conseiller municipal d'opposition depuis 1995, Eric Le Disses s'est toujours investi pour Marignane. Désormais, il entend agir pour le développement de sa ville, dans tous les domaines. Pour ce faire, il cumule ses fonctions de Maire avec d'importantes responsabilités : présidence du Syndicat intercommunal pour la sauvegarde de l'étang de Berre, vice-présidence de la Communauté urbaine Marseille Provence métropole...

Fondateur en 1989 de la première association écologique de Marignane « Ecolo 13 » et très engagé dans la sauvegarde des milieux naturels, il milite entre autres pour la non installation d'entreprises polluantes sur le territoire, et vient de lancer sur sa ville la première campagne de lutte contre la pollution urbaine.

« Les rives de l'étang doivent être un exemple de réhabilitation concertée avec l'ensemble des villes qui l'entourent », a-t-il déclaré à l'issue de son élection au poste de président du Siseb. « Cet objectif ne pourra se réaliser qu'en dehors de tous clivages politiques, martèle-t-il, et rajoute à qui veut l'entendre que seule compte la qualité de vie de nos concitoyens et qu'elle doit être préservée à tout prix ».



Promenade

Les jardins de Berre



Les ganivelles installées de part et d'autre de l'esplanade des Palmiers donnent un air de station balnéaire à Berre-l'étang. Elles protègent les pelouses rustiques, récemment plantées, et sur lesquelles, dans quelques mois à peine, les promeneurs pourront s'allonger pour profiter du lieu.

En décidant d'aménager l'espace anciennement dévolu à la base aéronavale, qui la coupait de sa petite mer, la ville de Berre-l'étang s'est engagée dans un projet ambitieux, qui témoigne d'une volonté de se réapproprier son littoral et par là-même son histoire. Une reconquête de l'espace qui va de pair avec une réhabilitation de l'Étang.

Les aménagements de ces jardins de Berre – sortes de parc naturel urbain qui s'étend sur deux kilomètres - ouvrent à nouveau des perspectives sur l'étang. La ville va se recentrer à partir d'un boulevard qui reliera le port Albert Samson au stade de Gordes. Un front de mer, pourvu d'espaces verts, comme un trait d'union entre terre et eau.

Les barques de pêcheurs qui dodelinent à l'horizon incitent à commencer la promenade par le port de pêche et de plaisance. Une ambiance de carte postale, avec le doux chant des haubans

dans la brise. Cette première partie des jardins, déjà aménagée à l'ouest de la ville, est relativement sophistiquée. Elle est vraiment en prise avec le centre ancien. Directement accessible du centre-ville, elle se donne comme une invitation à l'évasion et la tranquillité. Plantée de pelouse rustique et de bosquets d'arbres d'ombrage, elle est pensée comme une grande prairie que les habitants pourront s'approprier pour des pique-niques, des jeux de ballons ou des promenades.

Lui succède l'Esplanade des Palmiers, dont le disque de bois en aplomb sur l'étang offrira une scène pour toutes sortes de manifestations. Soixante hauts palmiers dattiers créent déjà une ambiance résolument exotique et conviviale.

Au delà de cette esplanade, qui fait pendant à la place de l'hôtel de ville, en se dirigeant vers la piscine municipale, commence le parc des rives. Dans cet espace jadis occupé par la base aéronavale, il n'est encore qu'une esquisse, dont les traits principaux sont représentés par le rivage, les sentiers de promenade et le boulevard urbain. Il présentera de multiples univers, parmi une vaste prairie sèche : le jardin bleu aux plantes évocatrices, le canal végétal et ses cascades de graminées, le jardin

des cultures méditerranéennes. Les plantations créeront une homogénéité de style, avec l'environnement naturel propre à l'étang : tamaris, salicornie, atriplex... Ce parc des rives résonnera des rires des enfants : plusieurs aires de jeux leur seront dédiées. Sans oublier l'aménagement du parc Henri Fabre qui sera un terrain de jeux idéal pour des parties de cache-cache.

La promenade se terminera sur la butte-belvédère, accessible par un cheminement doux en colimaçon. De ses douze mètres de haut, on observera la dernière partie de l'aménagement du parc urbain : celle qui conservera un aspect incontestablement sauvage malgré quelques sentiers de promenade aménagés en sable stabilisé. La végétation spontanée sera conservée et même renforcée par des mesures de préservation.

Cette réappropriation de l'étang par ses riverains témoigne d'une envie sincère de reprendre possession du patrimoine naturel, d'y inscrire son quotidien et son histoire. Elle trouve d'ailleurs un écho dans les travaux prévus sur la commune de Châteauneuf-les-Martigues, où la municipalité projette d'aménager les rives de l'étang au niveau de la plaine des sports.